

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Groupe d'établissements EPID /  
Vauban  
Lycée technologique et SEPP privé  
Vauban - Dunkerque  
Dunkerque (Nord)**

**Note de Première Phase (NPP)**

N° 0593058D-0596660U\_RNPP



*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Lycée technologique et SEPP privé Vauban \_ Région Nord-Pas-de-Calais \_ Département du Nord \_  
Dunkerque  
Note de Première Phase (NPP) N° 0593058D-0596660U\_RNPP*

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

**Groupe d'établissements EPID /  
Vauban  
Lycée technologique et SEPP privé  
Vauban - Dunkerque  
Dunkerque (Nord)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

N° 0593058D-0596660U\_RNPP

Date de validation : 18/12/2015



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Morgane MANDAUD	Chargée de projets
<b>Vérificateur</b>	Anne-Claire DEGRYSE	Responsable de projets
<b>Approbateur</b>	Stéphane VIRCONDELET	Directeur Technique

## ***Préambule***

### **Pourquoi diagnostiquer les sols ?**

L'identification des établissements accueillant les enfants et les adolescents construits sur des sites potentiellement pollués est prévue par l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**. Les établissements concernés sont situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*<sup>1</sup>. Si *BASIAS* fournit des informations sur les activités des sites industriels du passé, cette base de données ne permet en revanche pas de connaître l'état réel des sols. C'est la raison pour laquelle l'Etat a engagé, sur l'ensemble du territoire, une démarche de diagnostics environnementaux de ces établissements.

Cette démarche est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie. Dans un souci d'équité et de cohérence, le BRGM a été chargé de l'organisation technique des diagnostics.

### **Une pollution des sols est-elle nécessairement préoccupante ?**

Tout dépend des voies et des durées de contact entre les polluants et les usagers des lieux et de la nature de ces polluants.

Les usagers des lieux peuvent d'abord entrer en contact avec les polluants présents dans les sols via l'air qu'ils respirent (vapeurs et poussières), les aliments et l'eau qu'ils consomment, ou par contact direct avec les sols de surface et les poussières qui en seraient issues. En l'absence de contact, il ne peut pas y avoir d'effet néfaste sur les personnes.

La nature des polluants associés aux activités des anciens sites industriels intervient ensuite dans ces possibilités de contact :

- La plupart des **pollutions métalliques** (fonderies, forges, ...) restent dans les sols ou sur les poussières : il n'y a pas de vapeur. Un aménagement tel qu'un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact. En l'absence d'un tel aménagement, ce sont essentiellement les jeunes enfants qui seront vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en avaler.
- Les pollutions présentes dans les sols susceptibles de conduire à une pollution de l'air (il s'agit des **polluants volatils**) sont d'une autre nature. Si les fondations et les planchers des bâtiments ne sont pas étanches, les polluants peuvent s'accumuler à l'intérieur des locaux lorsqu'ils sont insuffisamment ventilés. Les populations concernées sont alors non seulement les enfants et les adolescents mais aussi les personnels fréquentant ces locaux. De même, les polluants volatils peuvent dégrader l'eau du robinet lorsque les canalisations empruntent des terrains pollués.

---

<sup>1</sup> Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

## **Comment sont réalisés les diagnostics ?**

Sur le plan technique, les diagnostics consistent à vérifier la compatibilité des usages par des contrôles de la « **qualité des milieux d'exposition** » en considérant les « **scénarios d'exposition** » suivants :

- Lorsque des polluants sont susceptibles d'avoir dégradé la qualité des sols, le scénario d'exposition par « ingestion de sol » est retenu pour les établissements accueillant les enfants de moins de 6 ans, pour les instituts médico-éducatifs (IME) quel que soit l'âge des enfants ou lorsque des logements de fonction sont présents dans le périmètre accessible de l'établissement. Dans ces cas, la qualité des sols de surface (0-5cm) non recouverts est contrôlée.
- Lorsque des substances volatiles (benzène, produits chlorés...) sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement et la qualité du réseau de distribution d'eau potable de celui-ci, les scénarios d'exposition par « inhalation » et par « ingestion d'eau du robinet » sont retenus.

Pour le scénario d'exposition par « inhalation », la qualité de l'air situé dans les vides sanitaires, sous les fondations et sous les planchers des bâtiments est d'abord mesurée. Si de fortes concentrations de polluants sont constatées, la qualité de l'air à l'intérieur des locaux est alors contrôlée. Pour le scénario d'exposition par « ingestion d'eau du robinet », la qualité de l'eau du réseau de distribution d'eau potable est contrôlée.

- Le scénario d'exposition par « consommation des fruits et légumes des jardins potagers » est enfin retenu lorsque les sols sont susceptibles d'avoir été pollués et que les fruits et légumes issus des jardins sont effectivement consommés. Dans ces établissements, la qualité des sols dans les 30 premiers centimètres est contrôlée. En cas d'anomalie dans les sols, la qualité des fruits et légumes est alors contrôlée.

En ce qui concerne les arbres fruitiers présents au droit des établissements, la consommation de leurs fruits est saisonnière et s'effectue à une période où les enfants sont peu présents. Dans ce cas, le scénario d'exposition par « consommation de fruits » n'est pas retenu et, sauf cas particulier, la qualité des fruits n'est pas contrôlée.

## **Comment se formalise le résultat des diagnostics ?**

A l'issue des diagnostics, les établissements sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».
- Catégorie B : « les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées ».
- Catégorie C : « les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires ».

Les définitions de ces trois catégories ont été élaborées afin d'être compréhensibles par tous, y compris par un public non-averti.

Elles visent à résumer la réponse à la question suivante : "Y a-t-il un problème pour les usagers ?".

## **Après les diagnostics, quelles précautions particulières doivent être prises ?**

### ***Pour tous les établissements : garder la mémoire du passé***

Tous les établissements concernés par la démarche sont situés sur l'emprise ou à proximité immédiate de l'emprise d'anciens sites industriels ou d'activités potentiellement polluantes. Aussi, il est essentiel que la mémoire de ce passé soit conservée.

Pour sécuriser les éventuels futurs changements d'usage intervenants au sein des établissements ou en cas de travaux de réaménagement, la situation devra être réévaluée par le maître d'ouvrage au regard des résultats des diagnostics réalisés.

### ***Pour les établissements de la catégorie B : des précautions d'usage au quotidien sont rappelées***

Si, à l'heure actuelle, les sols des établissements en catégorie B ne posent pas de problème, la présence de pollution n'en reste pas moins potentielle ou avérée.

Selon les cas, la présence et le maintien en bon état de dispositifs tels que des dalles en béton, des revêtements de sols ou des vides sanitaires ventilés empêchent ou limitent efficacement l'accès aux sols nus et les transferts de polluants à l'intérieur des bâtiments.

Aussi, il est essentiel que les maîtres d'ouvrage veillent au maintien en bon état des bâtiments et des installations et, surtout, qu'ils prennent des précautions particulières préalablement à toute modification de l'usage des lieux ou aménagement des bâtiments et, d'une manière plus générale, préalablement à tous travaux.

Le recours à des prestataires spécialisés dans le domaine des sites pollués, notamment aux prestataires disposant de la certification du LNE dans le domaine des sites et sols, adossée aux normes de service NF X 31 620, est fortement recommandé.

## **SYNTHESE**

### ***1- Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement***

Le lycée technologique et SEPP privé Vauban-Dunkerque (n°0593058D-0596660U) est situé au 1 place Vauban à Dunkerque (59). Il accueille environ 730 élèves âgés de 15 à 18 ans encadrés par 115 personnels scolaires.

Cet établissement appartient au groupe d'établissement EPID-Vauban, comprenant également le lycée EPID (n°0594287E-0595918M) situé à environ 400 m à l'ouest du lycée Vauban, faisant l'objet d'un diagnostic spécifique (0594287E-0595918M\_RNPP).

Le lycée, propriété de l'EURL Vauban Extension, de l'AFLD et de l'OGEC, s'étend sur une surface d'environ 6 058 m<sup>2</sup> et comprend :

- deux bâtiments sur cinq niveaux, avec sous-sols (dont un sous-sol contenant trois anciennes cuves hors-sol et hors service), qui accueillent les salles de classe du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> étage,
- un bâtiment sur quatre niveaux, dont un sous-sol (contenant une ancienne cuve semi-enterrée hors service), qui accueille les salles de classe au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> étage,
- un bâtiment sur trois niveaux dont un sous-sol (correspondant à une galerie technique) n'accueillant pas de salles de classe, avec le CDI de plain-pied accolé,
- deux bâtiments sur quatre niveaux, sans sous-sol, accueillant les salles de classe du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> étage,
- deux bâtiments sur quatre niveaux, dont un sous-sol, accueillant les salles de classe du rez-de-chaussée au 2<sup>ème</sup> étage,
- un préfabriqué servant de vestiaire, un self et un gymnase, d'un niveau sans sous-sol, n'accueillant pas de salles de classe.
- des espaces extérieurs constitués :
  - d'une petite cour recouverte de dalles en bon état, accessible aux enfants,
  - d'une cour principale recouverte de dalles (le sol de cette cour a subi un effondrement), accessible aux adolescents,
  - d'une cour recouverte d'enrobé en bon état avec des zones enherbées, utilisée comme parking par le personnel et cour de récréation, accessible aux adolescents.

Au cours de la visite, il a été constaté la présence de sous-sols sous certains bâtiments (non fréquentés par les élèves), l'absence de vide-sanitaires, de logement de fonction ou de jardin pédagogique.

Il a été constaté que les salles de classe sont ventilées naturellement sauf au niveau du bâtiment le plus récent qui dispose de ventilation mécanique dans toutes ses pièces.

L'établissement est dans un bon état général, notamment en ce qui concerne les dalles des différents niveaux de l'ensemble des bâtiments.

Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté au cours de la visite de site.

## ***2- Résultats des études historiques et documentaires***

La contiguïté supposée du lycée Vauban avec l'ancien garage avec station-service (NPC5909931) recensé dans la base de données BASIAS a conduit à le retenir dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

Les études documentaires et historiques réalisées dans le cadre de cette démarche montrent que l'ancien garage avec station-service (NPC5909931) ayant justifié la démarche est en réalité partiellement superposé au lycée Vauban.

Il a exercé une activité de garage, station-service, ateliers de réparation et peintures automobiles de 1955 environ jusqu'à une date inconnue (l'activité est terminée).

Par ailleurs, six autres sites potentiellement polluants ont été retenus dans l'environnement proche de l'établissement. Il s'agit d'un ancien site de vulcanisation avec pompe à essence (NPC5909923) à l'est du lycée, d'un ancien garage avec pompe à essence (NPC5909610) au sud-ouest du lycée, d'une ancienne brasserie avec pompe à essence (NPC5909806) au sud-ouest du lycée, d'une ancienne zone industrielle non recensée dans BASIAS, possédant deux anciennes cheminées industrielles, à l'est de l'établissement et de deux cheminées au nord de l'établissement.

Les informations obtenues lors de la visite du lycée, de la consultation des archives et de l'examen des photographies aériennes montrent que le lycée a été construit aux alentours de 1945 au droit d'un ancien couvent, dont certains bâtiments ont été réutilisés. Des bâtiments ont été ajoutés au fil du temps au droit de l'ancien garage, station-service, ateliers de réparation et peinture automobile (NPC5909931).

## ***3 - Résultats des études géologiques et hydrogéologiques***

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique a montré la présence d'une nappe d'eau souterraine. Cette nappe se trouve à environ 2 mètres de profondeur au droit de l'établissement.

L'écoulement naturel de cette nappe s'effectue vers la mer du Nord, soit en direction du nord nord-est. Au vu des éléments disponibles, ce sens d'écoulement n'est pas perturbé par les usages de la nappe.

L'établissement est situé en superposition partielle du site NPC5909931, en amont hydraulique du site NPC5909923, en latéral hydraulique de l'ancienne zone industrielle non recensée dans BASIAS, en aval hydraulique des sites NPC5909610 et NPC5909806, et sans lien hydraulique avec les cheminées situées au nord de celui-ci.



#### ***4 - Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire***

Le fonctionnement des anciens sites industriels : brasserie avec pompe à essence (NPC5909806), de l'ancienne zone industrielle non recensée dans BASIAS et des deux cheminées au nord de l'établissement est susceptible d'avoir dégradé la qualité des sols superficiels par des retombées atmosphériques compte tenu de leur proximité avec l'établissement. Le fonctionnement de l'ancien garage, station-service, ateliers de réparation et peinture automobile (NPC5909931) est susceptible d'avoir dégradé la qualité des sols superficiels du fait de sa superposition partielle avec l'emprise du lycée.

Les sites BASIAS garage, station-service, ateliers de réparation et peinture automobile (NPC5909931), vulcanisation et pompe à essence (NPC5909923), garage avec pompe à essence (NPC5909610) et brasserie avec pompe à essence (NPC5909806) ont mis en œuvre des substances volatiles. Etant situés en superposition partielle du lycée, à proximité ou en amont hydraulique de l'établissement, la qualité de l'air dans les bâtiments doit être contrôlée.

Les réseaux d'eau potable traversent potentiellement l'emprise de l'ancien garage, station-service, ateliers de réparation et peinture automobile (NPC5909931), des substances volatiles ayant été mises en œuvre, la qualité de l'eau du robinet doit être contrôlée.

#### ***5 - Scénarios d'exposition aux polluants***

Au regard de ces éléments, les potentiels scénarios d'exposition sont les suivants :

##### **Pour les sols :**

S'agissant d'un lycée, sans logement de fonction, qui n'accueille pas d'enfant de moins de 6 ans, le scénario d'exposition par ingestion de sols n'est pas considéré.

##### **Pour l'air :**

La qualité de l'air dans les bâtiments étant susceptible d'être dégradée, la voie inhalation est retenue. Des prélèvements et des analyses doivent être réalisés pour contrôler leur qualité.

##### **Pour l'eau du robinet :**

La qualité de l'eau potable étant susceptible d'être dégradée, le scénario d'ingestion d'eau est retenu. Des prélèvements et des analyses doivent être réalisés pour contrôler sa qualité.

##### **Pour les fruits et légumes produits :**

En l'absence de jardin pédagogique, le scénario d'ingestion de fruits et légumes n'est pas considéré.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Lycée technologique et SEPP privé Vauban \_ Région Nord-Pas-de-Calais \_ Département du Nord \_  
Dunkerque  
Note de Première Phase (NPP) N° 0593058D-0596660U\_RNPP*

Compte tenu de l'existence de scénarios d'exposition, **le lycée technologique et SEPP privé Vauban-Dunkerque (n°0593058D-0596660U) doit faire l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.**

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air sous dalle, l'air des sous-sols et l'eau du robinet.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche.**